

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Nilfisk Sapphire_105301661_105301662_105301663

N° de produit

105301661_105301662_105301663

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

NA

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Nilfisk A/S
Kornmarksvej 1
Brøndby
DK-2605
Tlf.: +45 43 23 40 50

Personne à contacter

Courriel

sds.com@nilfisk.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

11-07-2019

Version de la fiche de données de sécurité

3.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 2; H411

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

▼Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

Très toxique pour les organismes aquatiques. (H400)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

▼Conseil(s) de prudence

Précautions

générales

- Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).

Porter des gants de protection/vêtements de protection. (P280).

Intervention

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

Contient

Fatty alcohol ethoxylate, Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate, Alkyldimethylbenzylammonium Chloride, Potassium Hydroxide, CMIT/MIT

▼2.3. Autres dangers

Sans objet

▼Autre étiquetage

Sans objet

▼Autre

Sans objet

COV (composés organiques volatils)

Sans objet

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**▼3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Fatty alcohol ethoxylate
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 69011-36-5 N° CER: - N° REACH: 02-2119549526-31-0000
 PROPORTION : 15 - <25%
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1, Acute Tox. 4
 H318, H302

NOM : Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64-02-8 N° CER: 200-573-9 N° REACH: 01-2119486762-27-0000 N° d'indice: 607-428-00-2
 PROPORTION : 2.5 - <5%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Eye Dam. 1
 H302, H318, H332

NOM : Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 68424-85-1 N° CER: 270-325-2 N° REACH: 01-2119983287-23-0000
 PROPORTION : 2.5 - <5%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
 H302, H314, H318, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

NOM : 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic, acid
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 37971-36-1 N° CER: 253-733-5 N° REACH: 01-2119436643-39-0000
 PROPORTION : 1 - <2.5%
 CLASSIFICATION CLP : Met. Corr. 1, Eye Irrit. 2
 H290, H319

NOM : Potassium Hydroxide
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 1310-58-3 N° CER: 215-181-3 N° REACH: 01-2119487136-33-0000 N° d'indice: 019-002-00-8
 PROPORTION : 0.25 - <1%
 CLASSIFICATION CLP : Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A
 H290, H302, H314

NOM :	Colour
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	-
PROPORTION :	<0.0015%
CLASSIFICATION CLP :	NA
NOM :	CMIT/MIT
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 55965-84-9 N° REACH: 01-2120764690-50-0000 N° d'indice: 613-167-00-5
PROPORTION :	<0.0001%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H301, H311, H314, H317, H331, H400, H410

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(inhale, vapeur) > 20
 ATEmix(inhale, dust/mist) > 5
 ATEmix(inhale, gas) > 20000
 ATEmix(dermal) > 2000
 ATEmix(oral) = 1538,112 - <= 2000
 Eye Cat. 1 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 3,3056 - 4,9584
 Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 3,6144 - 5,4216
 N chronic (CAT 2) Sum = Sum(Ci/(M(chronic)*25)*0.1*10^CATi) = > 1 - 1,4928
 N acute (CAT 1) Sum = Sum(Ci/M(acute)*25) = > 1 - 1,4928

Détergent:
 15 - 30%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES
 < 5%: EDTA ET SELS, AGENTS DE SURFACE CATIONIQUES, COLORANT, PRESERVATIVE (CMIT/MIT)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

▼ Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼ Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente.

N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼ 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu. Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL / PNEC

DNEL (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 5,7 mg/kg/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 3,96 mg/kg/day
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 3,4 mg/kg/day
Exposure: Oral
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 3,4 mg/kg/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 1,64 mg/kg/day
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 0,0009 mg/L
Exposure: Eau douce

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 0,00096 mg/L
Exposure: Eau de mer

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 0,00016 mg/L
Exposure: Emission intermittente

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 12,27 mg/kg
Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 13,09 mg/kg
Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 7 mg/kg
Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alkyldimethylbenzylammonium Chloride): 0,4 mg/L
Exposure: Usine de traitement des eaux usées

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Recommandé: S/SL . P2. Blanc

Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

▼ Protection des mains

Caoutchouc nitrile

Temps de percée mesuré: Voir les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	7,2
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm ³)	1,04

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

▼ 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Substance: CMIT/MIT

Espèce: Rat
Test: LC50
Voie d'exposition: Inhalation
Valeur: > 4,62 mg/1/4h

Substance: CMIT/MIT
Espèce: Lapin
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: 600 mg/kg

Substance: CMIT/MIT
Espèce: Rat
Test: LC50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 457 mg/kg

Substance: Potassium Hydroxide
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 365 mg/kg

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 6500 mg/kg

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: > 4000 mg/kg

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 397,5 mg/kg

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
Espèce: Lapin
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: 3412 mg/kg

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 500 - 2000 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: > 4000 mg/kg

▼ **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammonium Chloride

Test no guideline followed

Organisme -

Résultat ætsende virkninger på hud og slimhinde

▼ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammonium Chloride

Test no guideline followed

Résultat Virker stærkt ætsende

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammonium Chloride

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate

Aucuns effets nuisibles observés

Cancérogénicité

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate

Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammonium Chloride

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate

Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammonium Chloride

Aucuns effets nuisibles observés

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼12.1. Toxicité

Substance: CMIT/MIT

Espèce: Poisson

Test: LC50

Durée: 96 h

Valeur: 0,19 mg/L

Substance: CMIT/MIT

Espèce: Daphnie

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 0,028 mg/L

Substance: CMIT/MIT

Espèce: Algues

Test: EC50

Durée: 72 h

Valeur: 0,018 mg/L

Substance: Potassium Hydroxide

Espèce: Poisson

Test: LC50

Durée: 48 h

Valeur: 125 mg/L

Substance: Potassium Hydroxide

Espèce: Daphnie

Test: EC50

Durée: 96 h

Valeur: 40-240 mg/L

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid

Espèce: Poisson
 Test: EC0
 Durée: -
 Valeur: > 1000 mg/L

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid
 Espèce: Daphnie
 Test: EC0
 Durée: 24 h
 Valeur: > 300 mg/L

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid
 Espèce: Algues
 Test: EC0
 Durée: 72 h
 Valeur: 1300 mg/L

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
 Espèce: Poisson
 Test: LC50
 Durée:
 Valeur: 0,515 mg/l

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
 Espèce: Daphnie
 Test: EC50
 Durée:
 Valeur: 0,016 mg/l

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
 Espèce: Algues
 Test: IC50
 Durée:
 Valeur: 0,03 mg/l

Substance: Alkyldimethylbenzylammonium Chloride
 Espèce: Algues
 Test: NOEC
 Durée:
 Valeur: 0,009 mg/l

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate
 Espèce: Poisson
 Test: LC50
 Durée: 96 h
 Valeur: > 100 mg/l

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate
 Espèce: Daphnie
 Test: EC50
 Durée: 48 h
 Valeur: > 100 mg/l

Substance: Fatty alcohol ethoxylate
 Espèce: Poisson
 Test: LC50
 Durée: 96 h
 Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate
 Espèce: Daphnie
 Test: EC50
 Durée: 48 h
 Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate
 Espèce: Algues
 Test: EC50
 Durée: 72 h
 Valeur: 10 - 100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Alkyldimethylbenzylammonium Ch...	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
Fatty alcohol ethoxylate	Oui	Pas d'informations	Pas

d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Fatty alcohol ethoxylate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

▼ 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

▼ 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 29

détergents contenant des substances dangereuses

▼ Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 – 14.4**

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

▼ ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
Notes	-
Code de restriction en tunnels	E

▼ IMDG

UN-no.	3082
Proper Shipping Name	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Benzalkonium Chloride)
Class	9
PG*	III
EmS	F-A, S-F
MP**	Yes
Hazardous constituent	-

▼ IATA/ICAO

UN-no.	3082
Proper Shipping Name	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Benzalkonium Chloride)
Class	9
PG*	III

▼ 14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso

Seveso III Part 1: E1

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).
DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 - Toxique par inhalation.

H332 - Nocif par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

MH

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

09-05-2017(2.0)

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

12-07-2017